



**Tranzaut nous ressemble,
nous rassemble**

Gazette communale de Tranzaut n° 80 - AOUT 2021

- MAIRIE - 02 54 30 81 05 –
mairie.tranzaut@orange.fr
OUVERTURE AU PUBLIC
Mardi de 9h30 à 12h00
Jeudi de 15h00 à 18h30
Vendredi de 9h30 à 12h00
Samedi de 9h30 à 12h00

TOUTE L'ACTUALITE
« www.tranzaut.fr »

à retenir :

- ⇒ PLUi : inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (CDC Val Bouzanne)
- ⇒ Participation collective pour un projet de plantation à l'automne 2021
- ⇒ recensement INSEE du 20 janvier au 19 février 2022

« Enquête en cours »

Quel est ce « phénomène étrange » qui a bien pu faire tomber à terre la plaque du souvenir des morts pour la France ?



...impossible à réparer, la municipalité a du investir plus de 2 800€ pour faire une nouvelle plaque .

« Une gazette qui a peine à arriver dans les boîtes aux lettres ! La faute à « l'imprimeur » en surcharge de travail ..., peut être des difficultés d'approvisionnement !!! dans tous les cas soyez rassurés vous ne loupez rien de l'actualité et des échéances à venir »

Des changements au Sivom des Ecoles

- dans la ré-organisation des classes proposées par l'équipe pédagogique, les maternelles seront regroupées sur un seul site à Mers-sur-Indre avec la classe de CP, les classes de CE1 et CE2 seront à Tranzaut et les CM1 et CM2 à Montipouret.

- dans le personnel, notamment à l'école de Tranzaut, Arlette Limousin (ATSEM et gestionnaire de la cantine) a fait valoir ses droits à la retraite et Caroline Chavenaud (cantinière et animatrice de la garderie) a donné une nouvelle orientation à sa carrière. Après un appel à candidature publié pendant le mois de juillet, les recrutements viennent d'avoir lieu. Nous aurons le plaisir d'accueillir à la rentrée 2 nouvelles personnes dans la commune :

*Fabienne Martinet de Tranzaut, qui s'occupera de la gestion et de la confection des repas à la cantine, assurera l'accompagnement des enfants lors des trajets, ainsi que le ménage de l'école ;

* Coralie Berry de Sarzay qui animera la garderie périscolaire et accompagnera Fabienne pour le service des repas et la surveillance des enfants à la cantine.

Arlette sera remplacée par Véronique Girard d'Ardentes, qui exerçait son métier d'ATSEM à l'école de Montgivray. Elle sera en poste à Mers-sur-Indre.

MERCI

Arlette et Caroline, vous avez su faire preuve d'un professionnalisme exemplaire. Toujours à l'écoute des enfants et des familles, vous avez contribué à porter haut et fort les valeurs de nos écoles rurales et rendre attractif nos villages.

Les Communes du SIVOM peuvent être fières et tiennent très sincèrement à vous remercier pour vos engagements sans faille pendant toutes ces années.

Nous vous souhaitons plein de réussite dans vos futurs projets.

Bravo aux associations

d'avoir réveillé la place du village en ce début d'été, aux membres du comité des fêtes qui ont organisé de manière professionnelle et responsable, la soirée moules-frites dansante jusqu'à l'aube ; aux conseillers municipaux Eric, Arlette, Richard et Julie qui ont organisé le concert piano du festival Chopin; et aux membres du comité des jeunes qui ont organisé la marche pédestre nocturne à travers nos beaux chemins de randonnée. Félicitations à tous, ces rendez-vous ont été appréciés des participants et du public.

La vie associative est essentielle pour la vie du village et le Conseil municipal tient à vous apporter son soutien pour renouveler ces initiatives.

L'entretien des haies

C'est toujours d'actualité, la Commune adhère à un syndicat de voirie avec les Communes de Sarzay et Fougerolles pour l'entretien des haies le long des voies communales et des chemins ruraux. Toutefois, il paraît nécessaire de rappeler que l'entretien des haies dans le bourg ou les hameaux bordant les propriétés bâties est toujours à la charge des propriétaires. La Commune n'a pas les moyens matériels et humains pour faire un travail d'entretien de qualité aux abords des habitations, au cas par cas et adaptés selon les souhaits de chaque propriétaire.

Des nouvelles des projets communaux ...

Nous espérons pouvoir vous donner rendez-vous en début d'été prochain pour une visite des lieux

→ projet de chaufferie collective

Après 7 mois de « bataille administrative et technique » pour finaliser les études et le projet, pour monter le plan de financement, une première réunion de lancement de l'opération a eu lieu début août et a permis d'acter les offres retenues pour réaliser les travaux qui devraient débuter vers mi-septembre pour une durée de 6 à 7 mois.

En toute transparence, les offres - TTC - des entreprises retenues sont les suivantes :

Etudes :	- Maîtrise d'Oeuvre :	27 840 €)	
	- Bornage :	892 €)	
	- Mission géotechnique, étude de sol :	3 678 €)	====> 37 390 €
	- Mission Sécurité Protection Santé :	1 980 €)	
	- Mission contrôle technique conception, réalisation :	3 000 €)	

Travaux :	- Lot 1 Gros Oeuvre (bâtiment + assainis + silo) :	98 090 €)	
	- Lot 2 Chaufferie et réseaux distribution des bâtiments:	252 800 €)	====> 401 230 €
	- Lot 3 Adaptation et équipement bâtiments :	50 340 €)	

L'opération est réalisable grâce :

- Subventions de l'Ademe, Detr/Dsil, Plan de relance,	====>	229 260 €
- Récupération TVA n+2	====>	60 000 €
- Fonds propres et emprunts	====>	149 360 €

→ projet des locaux d'associations

Sous la houlette de Guy et Damien, des bénévoles et des entreprises de Tranzault, les chantiers avancent malgré quelques difficultés d'approvisionnement. La partie local des jeunes est en phase de finition, et dès la pose de l'escalier d'accès celle-ci pourra être disponible. La partie local du comité des fêtes sera restaurée par de nouvelles baies vitrées et un sas permettra des accès indépendants aux deux locaux.



Dans la « grange Cayré », l'association VTT a pris ses quartiers. Toujours sous la houlette de Guy et Damien et leurs complices, un gros travail de démolition et de reconstruction intérieure des sols, murs et planchers, a été réalisé. Les entreprises ont commencé à prendre le relais par la réalisation de l'isolation et de l'électricité et suivra à l'automne, la pose des baies vitrées. L'agencement de cette grange sera complété « au fil du temps » par l'aménagement d'un logement à l'étage type F2 avec mezzanine, favorable à l'installation de jeunes.

Avis à la population



Si vous vous êtes baladés dans les chemins de randonnée de notre commune, vous avez pu remarquer des panneaux « **ICI la Commune replante** ». En effet depuis 2018, à l'initiative de la municipalité et d'un groupe de bénévoles composé d'anciens et nouveaux élus et de Tranzaltiens, ont lieu des actions citoyennes de plantation d'arbres et de haies dans le but de restaurer la trame bocagère et la continuité écologique. Ces actions s'inscrivent totalement dans les orientations fixées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par les élus des Communes du Pays de la Châtre en Berry. Nous souhaitons donner une image attractive de notre territoire et de qualité de vie reconnue pour attirer des néos-ruraux.

RENDEZ-VOUS cette année, « vers la Sainte Catherine », nous souhaitons associer les enfants et les familles de la commune à une nouvelle action collective de plantation. Alors, pour une question de logistique, si vous êtes intéressés **n'hésitez pas dès maintenant à vous inscrire auprès de la mairie**. Nous vous en reparlerons dans un prochain bulletin d'information spécial.

Philippe Viaud

L'arbre en prose et en poésie



Supplique de l'arbre

Homme!

Je suis la chaleur de ton foyer par les froides nuits d'hiver,
L'ombrage ami lorsque brûle le soleil d'été.
Je suis la charpente de ta maison, la planche de ta table.
Je suis le lit dans lequel tu dors et le bois dont tu fis tes navires.
Je suis le manche de ta houe et la porte de ton enclos.
Je suis le bois de ton berceau et aussi de ton cercueil.
Ecoute ma prière veux-tu ?
Laisse-moi vivre pour tempérer les climats et favoriser l'éclosion des fleurs.
Laisse-moi vivre pour arrêter les typhons et empêcher les vents de sable.
Laisse-moi vivre pour calmer les vents, pousser les nuages
et apporter la pluie qui véhicule la vie du monde.
Laisse-moi vivre pour empêcher les catastrophiques inondations qui tuent.
Je suis la source des ruisseaux. Je suis la vraie richesse de l'état.
Je contribue à la prospérité du plus petit village.
J'embellis ton pays par la verdure de mon manteau.
Homme, écoute ma prière
Ne me détruis pas!

* * * * *

BEAUTES TRANZALTIENNES (suite et fin)

De la croix Neue jusqu'où te guideront tes pas

La croix Neue a été détruite accidentellement il y a quelques décennies par une débroussailleuse. Quel malheur ! Son origine reste inconnue. Elle pourrait être l'œuvre des Templiers, cet ordre religieux qui a sévi au temps des rois maudits, telle était la thèse exposée par monsieur Jean AMEYE qui a écrit sur ce lieu de supplices chargé d'histoire, des pages bouleversantes. (1)

A l'exception de ces talus jaunissants où la vie sous toutes ses formes a disparu, et qui donnent le vertige, où que tu ailles sur ces chemins d'école buissonnière, tu trouveras les mêmes fleurs simples aux noms jolis, les mêmes arbres au charme indéfinissable, qu'ils soient nains ou bien géants : Le grand liseron exhibe coûte que coûte ses fleurs d'un blanc éclatant et sa petite sœur ses fleurettes d'un rose timide. L'achillée mille feuilles t'offre ses feuilles aromatiques et ses fleurs en ombelle. Le houblon croule sous ses fruits amers. La morelle, lointaine cousine de l'aubergine, t'offre en toute innocence ses friandises rondes à croquer. Vénéneuses. Les cœurs luisants de l'herbe aux femmes battues montent à l'assaut des prunelliers. Sur les rives de l'Aubord la grande ciguë, d'une terrible beauté dévoile ses tiges tachetées de lie de vin et ses dentelles ouvragées. Sa particularité est de tuer sans distinction, avec autant d'aisance, le philosophe comme le commun des mortels. Qui peut le plus peut le moins.

Cette grande famille, dont il faudrait dresser l'inventaire, fracassée par endroits jusqu'à la démesure et la déraison, (« tauve » qui peut) c'est le bocage, il est notre héritage, notre dote, notre antidote, de loin la meilleure pour lutter contre le joyeux cocktail CO2 et autres molécules, bien mal nommées, certes phyto, mais pas du tout sanitaires.

La simple évocation de tous ces malheurs, qui sont des créations tout à la fois humaines et inhumaines, pourrait te causer du chagrin. Là, au pied levé, je ne vois qu'un remède : le noyer à la fontaine de Launay, la source intarissable de Coutin, sans laquelle les zones humides en aval n'existeraient pas. Rafraîchi, ressourcé, te voilà présentable, tu peux pousser jusqu'à Rimenoux et faire une petite visite de courtoisie à la vigne conservatoire, notre Louvre à nous, côté raisins. Et puis ? Et puis voilà déjà un beau livre d'images.

Prendre le chemin du retour par la voie directe, disons celle du ramier, est une option. Celle du papillon en est une autre. Si la chance te sourit, tu peux apercevoir devant sa porte, jamais très loin, une grand-mère encore bien belle, mais désormais bien seule. Du bout des doigts, Elle te dira bonjour ou bien bonsoir.

Imagine sur ses cheveux d'aujourd'hui, juste posée, une couronne de joncs tressés, et à son cou un collier de pacotille...

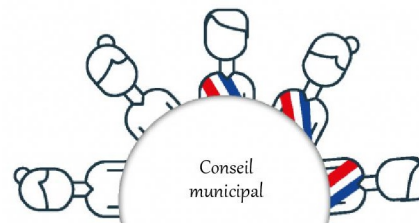
(1) Gazette N°15 de juillet 1990 et N°18 de janvier 1991

Au conseil municipal ...

Séance du 28 janvier 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- * approuve le plan de financement pour l'isolation des bâtiments communaux et les réseaux de chaleur internes,
- * approuve le plan de financement pour la construction d'une chaufferie collective biomasse et d'un réseau de distribution de chaleur pour raccorder l'ensemble des bâtiments communaux,
- * désigne Chantal HIBERT, membre du comité de pilotage du PLUI pour représenter la Commune,
- * décide d'augmenter la participation financière du SIVOM des 5 Vallées pour l'année 2021 à 8 027,00 €.



Séance du 12 mars 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- * désigne, à la suite de la démission de Marc DEHECQ de son mandat de conseiller municipal,
 - Richard GABILLAT pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
 - Arlette Limousin, membre titulaire de la Commission de Contrôle des listes électorales,
 - Françoise FERRANDON, membre suppléant de la Commission de Contrôle des listes électorales,
 - Guy BRULON, correspondant défense,
 - Damien FRADET, délégué à la Commission de Sécurité,
- * déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur (Trésorière) et visé et certifié par l'ordonnateur (Maire), n'appelle ni observation ni réserve,
- * approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Résultats définitifs	- 59 983,77 €	164 192,57 €	104 208,80 €

- * décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068)	- 59 983,77 €
- Affectation du solde de l'excédent reporté (compte 002)	104 208,80 €

- * approuve le nouveau plan de financement proposé concernant la réalisation d'une chaufferie biomasse à bois déchiqueté (*ce projet ne pouvant cumuler des fonds européen et la DETR, comme prévu initialement*).

Séance du 13 avril 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- * fixe les taux d'imposition communaux au titre de **l'année 2021**, comme suit :

Taxe foncière bâti	34,02 % (17,81% + 16,21% part du Département)
Taxe foncière non bâti	52,55 %
CFE	19,95 %

- * approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	407 678,80 €	407 678,80 €
Section d'investissement	813 528,72 €	813 528,72 €

- * décide de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2021 pour un montant de 277,22 € (1,66 € par résidence principale),
- * décide de participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJD) pour l'année 2021 pour un montant de 9,80 € (0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire).
- * approuve les statuts du "SIVOM Les 5 Vallées" présentés,
- * approuve les statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry explicités.

articles	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2021		
		Report de 2020	Programme investissement année 2021	
		A	B	A+B+D
1641	Remboursement capital des emprunts	/	22 000,00 €	22 000,00 €
1641	Remboursement emprunt « relais TVA »	/	25 000,00 €	25 000,00 €
2031	Etude MOE bâtiments communaux (provision)	/	20 000,00 €	20 000,00 €
2313	Etude MOE bâtiments chaufferie	/	37 000,00 €	37 000,00 €
2181	Achat signalisation	/	2 000,00 €	2 000,00 €
2183	Achat Matériel bureau et informatique		1 000,00 €	1 000,00 €
2188	Achat plonge + divers local CDF + frigo + urne + isolements		3 000,00 €	3 000,00 €
21312	Achat porte wc école	1 818,00 €	- €	1 818,00 €
21318	- porte salle des fêtes	4 618,49 €		4 618,49 €
21311	- porte mairie (coté école)		3 890,00 €	3 890,00 €
LOCAL ASSOCIATION				
21318	- compteur distribution électrique (ensemble des locaux), escalier,		12 990,00 €	12 990,00 €
LOCAL MAILLOCHE				
21318	- dalle,plancher chauffant, escalier, isolation, baies vitrées, électricité, peinture....		63 000,00 €	63 000,00 €
LOGEMENT APPRENTI				
2313	- ouverture porte, escalier, fenêtre de toit, ...		9 500,00 €	9 500,00 €
CHAUFFERIE COLLECTIVE ET RESEAUX				
21318	LOT1+2+3: local chaufferie, chaufferie, réseaux de distribution extérieure, réseaux intérieurs et équipement chauffage		415 000,00 €	415 000,00 €
AUTRES				
21318	- plaque monuments aux morts		3 200,00 €	3 200,00 €
21318	- changement battant cloche église		1 600,00 €	1 600,00 €
21312	- peinture école		3 500,00 €	3 500,00 €
2313	- travaux route 2021 (boucaud)		5 000,00 €	5 000,00 €
2313	- travaux pluriannuels complémentaires		88 771,34 €	88 771,34 €
165	caution logement communal	/	750,00 €	750,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		6 436,49 €	717 201,34 €	723 637,83 €
.040 opération d'ordres de transfert entre sections				
192 plus ou moins value sur cessions immobilisations				
001 Solde d'exécution reporté n-1 = Déficit 2020		/	89 890,89 €	89 890,89 €
TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES =		6 436,49 €	807 092,23 €	813 528,72 €

articles	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2021		
		Report de 2020	Programme investissement année 2021	
		A	B	A+B
001	Excédent 2020		- €	- €
10222	FCTVA	/	14 000,00 €	14 000,00 €
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	/	59 983,77 €	59 983,77 €
1323	Subv. 1Logement/1commune 2019 – CD36 - logt. « cayré »	7 562,00 €	- €	7 562,00 €
1323	Subv. amende de police – CD36		1 000,00 €	1 000,00 €
1341	Subv. contrat de ruralité / DETR 2019 – DSIL – logt. « cayré »	26 693,52 €	- €	26 693,52 €
1341	Subv. DETR 2020 menuiserie sdf-local cdf-mairie		6 200,00 €	6 200,00 €
1341	Subv. DETR 2021 chaufferie (lot1 et 2)		34 417,75 €	34 417,75 €
1347	Subv. DSIL plan relance 2021 chaufferie (lot1 et 2)		49 890,33 €	49 890,33 €
1341	Subv. ADEME 2021 chaufferie (lot1 et 2)		120 455,78 €	120 455,78 €
1347	Subv. DSIL plan relance 2021 adapt. Bât. (lot3) + isolation		41 687,57 €	41 687,57 €
1323	Subv. F.A.R 2020 – CD36 (isolation grange)	/	9 800,00 €	9 800,00 €
1328	Subvention ADEME – (étude faisabilité chaufferie bois)	2 088,00 €		2 088,00 €
1641	Emprunt relais TVA	/	70 000,00 €	70 000,00 €
1641	Emprunt opération réelle	/	200 000,00 €	200 000,00 €
1641	Emprunt opérations complémentaires	/	90 000,00 €	90 000,00 €
2111	Vente « terrain »	/	/	/
2135	autres immobilisations corporelles	/	/	/
165	caution logement communal	/	750,00 €	750,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		36 343,52 €	698 185,20 €	734 528,72 €
021 virement de la section de fonctionnement (prévision)		/	79 000,00 €	79 000,00 €
.040 opération d'ordres de transfert entre sections				
192 plus ou moins value sur cessions immobilisations				
2118 autres terrains				
2188 autres immobilisations corporelles				
2804411 Amortissement étude, biens, matériels				
TOTAL RECETTES REELLES + ORDRES =		36 343,52 €	777 185,20 €	813 528,72 €

Séance du 11 mai 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- * accepte de recevoir la somme de 215 € due par ERDF, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité,
- * décide de faire réaliser les travaux de restauration et nettoyage du monument aux morts, ainsi que la fourniture et pose d'une nouvelle plaque,
- * retiens le devis présenté par l'entreprise « Gonin » pour un montant total de 2 305,42 € HT
- * décide de confier la restauration des tombes au souvenir français (concessions n°51 et 66 de soldats morts pour la France).
- * approuve le projet de partenariat et les engagements financiers avec l'association « Musique au pays de George Sand » pour accueillir un concert de piano le 8 juillet 2021 dans l'église de Tranzault.

Tous les compte-rendus détaillés du conseil municipal sur «www.tranzault.fr »

Les principaux travaux des différents EPCI¹

Communauté de Communes Val de Bouzanne

* **Elections** : suite à la démission du maire de Cluis, Jean-Pierre DALOT est élu membre du bureau et Didier GUENIN est élu vice-président chargé de l'environnement et des ordures ménagères.

* **Ordures ménagères** : Réflexion sur le dégrèvement de la redevance du 1^{er} semestre 2021 auprès des artisans et commerçants du territoire,

Départ en retraite de 2 agents et mutation du responsable de la déchetterie,

Recyclage des déchets « plastiques », qui en 2022 devront tous être recyclables et recyclés. Aussi, en parallèle une étude de maîtrise des coûts est envisagée, notamment avec le SYTOM de Châteauroux pour ce qui concerne les biodéchets et plastiques,

Point sur les impayés représentant une somme importante,

Hausse significative de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),

* **CRTE (Contrat de relance et de transition écologique)** : en remplacement du contrat de ruralité, il s'étendra de 2021 à 2026 et sera animé à l'échelle du Pays de La Châtre pour accompagner les projets de territoires liés à la transition écologique, démographique, numérique ou économique,

* **Travaux** : Gymnases, avenant à l'étude pour réfection des sols initialement non prévus.

Siège de la CDC, projet de réhabilitation permettant la création de plusieurs bureaux, d'une salle de réunion plus grande et l'isolation des murs extérieurs.

* **CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)** : augmentation de la demande de subvention prévue pour le dossier itinéraire à vélo afin de créer des boucles le long du trajet « Indre à vélo ».

* **Tourisme** : Différentes manifestations sont proposées pour 2021 (*Festival des Pierres qui chantent, promenade autour d'un village, randonnées à thème*).

* **PLUI** : Election de 3 délégués au comité de pilotage du conseil communautaire (*Hélène BERHA, Didier FLEURY et Philippe VIAUD*).

* **Projet de territoire** : Mise en place de commissions de travail pour développer un programme d'actions (*Services à la personne, Economie-patrimoine, Bocage-environnement-énergie renouvelable, Tourisme-communication-événementiel*)



* **Petite ville de demain** : Programme prévu pour accompagner techniquement et financièrement les projets de territoire, il s'établira pour la durée du mandat via un conventionnement entre la Préfecture, les CDC « Val de Bouzanne » et « Marche Berrichonne » et les Communes d'AIGURANDE et NEUVY-St-SEPULCHRE. La mise en place d'un comité de projet et le recrutement d'un chef de projet est à prévoir (*financement 75 % Etat - 25 % partagés entre les CDC et Communes signataires de la convention*).



¹ EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale

- * **Mobilité** : Décision de ne pas accepter la compétence, laissée à la Région qui continuera de l'exercer, Rentrée 2021, la Région a accepté par dérogation la création de l'arrêt au lieu-dit Chantôme sur la commune de TRANZAULT moyennant une participation de la CDC de 1 500,00 € par an.
- * **Dossier expropriation** : un accord a été trouvé entre les différents partenaires pour arrêter la procédure. Le coût de 25 800,00 € est à la charge de la CDC.
- * **Fiscalité** : La suppression de la Taxe d'Habitation aura comme répercussion une baisse de 60 000,00€ annuel de ressources et un remboursement à effectuer de l'ordre de 40 000,00 € de trop perçu.
- * **Enfance** : Concernant, le partenariat avec la CAF pour les structures d'accueil extra-scolaires et petite enfance, le contrat Enfance Jeunesse sera remplacé par le Contrat Territorial Global.
- * **Communication** : Il est rappelé que les comptes rendus des diverses réunions sont à disposition sur le site internet de la CDC et régulièrement transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.



SIVU Voirie Fougerolles-Sarzay-Tranzault

- * Prévisions : **actualisation des statuts, formation des agents, changement des pratiques pour l'entretien des haies par le biais de nouveau matériel,**
- * Approbation du Budget primitif 2021 : **participation annuelle pour Tranzault = 18 650,00 €**



SIVOM des 5 Vallées (Lys-Mers-Montipouret-Sarzay-Tranzault)



- * Mise en places de commission pour mutualiser le fonctionnement des 3 cantines (menus, commandes ...),
- * Rappel des consignes de sécurité aux familles concernant la sortie de l'école pour les enfants qui n'utilisent pas les transports scolaires,
- * Rentrée 2021/2022 : Départ à la retraite de Madame LIMOUSIN, ATSEM à l'école de Tranzault
- Départ de Madame CHAVENAUD, cantinière et animatrice de l'ALSH de Tranzault
- Effectifs prévus et réorganisation des classes

Mers sur Indre - 3 classes	Tranzault - 2 classes	Montipouret - 2 classes
TPS-PS : 19 élèves	CE1: 15 élèves	CM1 : 14 élèves
MS : 13 élèves	CE2 : 22 élèves	CM2 : 22 élèves
GS-CP : 20 élèves		
Total de 125 élèves		

Syndicat Mixte du Le Pays de la Châtre en Berry

- * **Urbanisme** : Approbation du SCOT (*Schémas de Cohérence Territoriale*) qui fixe les objectifs et orientations qui s'imposent au PLUI, comme la limite de la surface constructible.
- * **Santé** : CLS (*Contrat Local de Santé*) achevé en mars, peu d'actions ont été réalisées, n'a pas permis d'attirer des professionnels de santé. D'autres structures ont repris cet objectif, le CPTS du Boischaud - sud (*Communautés professionnelles territoriales de santé*) et l'A2i (*Agence d'Attractivité de l'Indre*).
- * **Territoire** : CRST, (*Contrat Régional de Solidarité Territorial*) bilan à mi-parcours (2018-2024), 70 projets engagés pour 4.5M€ de subvention sur une dotation de 6.8M€, ajustement des crédits restants 2,25 M€ pour les 30 projets identifiés et maintenus et de mettre en attente 10 nouveaux projets recensés pour 2021/2024,



* **CRTE**, (*Contrat Régional de Transition Energétique*) le « Pays » est retenu pour accompagner les projets de territoires liés à la transition écologique, démographique, numérique ou économique. Il remplacera le contrat de ruralité et s'étendra de 2021 à 2026 ,

* **PNR** (*Parc Naturel Régional*) : Avis favorable du préfet sous réserve d'une réduction du périmètre au nord (partie DUN/ AURON) et création d'un syndicat mixte pour définir les grandes orientations. Avis favorable des parcs naturels mais un avis défavorable conditionné de la fédération des parcs...

* **Finances** : Proposition de réduire le montant de la cotisation communale suite à l'arrêt du CLS de 3.30 € à 3.19 €/ habitant, non retenue,

Proposition de M.VIAUD de prévoir un budget pour le projet futur sur l'alimentation en circuit court

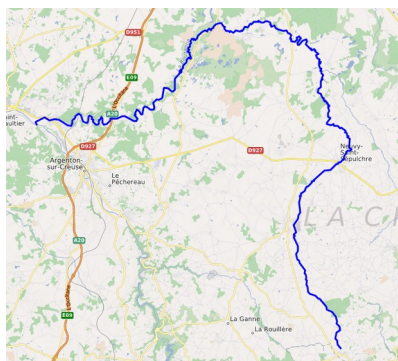
Approbation du Budget Primitif 2021 (*Fonctionnement* s'équilibre à 495 297,00 € / Investissement s'équilibre à 108 636,00 €),

Subvention via le programme européen LEADER (*liaison entre actions de développement de l'économie rurale*) 94% de l'enveloppe est programmée.

* **Instances** : Les statuts et le règlement intérieur ont été modifiés.

* **Alimentation** : Rencontre avec l'ADAR (*Association pour le Développement Agricole et Rural*) qui a réalisé une enquête et un état des lieux du fonctionnement des cantines et développé un partenariat avec l'association « Cagette et Fourchette » qui a pour objectif de faire le lien entre producteurs locaux et restauration collective. A ce jour 40 producteurs fournissent 40 restaurations collectives dans un rayon de 80kms maximum sur les territoires de la Brenne, Châteauroux et Argenton. Une nouvelle étude a débuté entre ces partenaires pour évaluer la faisabilité de cet approvisionnement des cantines scolaires du territoire. Un comité de pilotage s'est mis en place dont les élus du SIVOM des 5 vallées font partie.

* **Logement** : l'OPAH (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) est un programme apportant une aide technique et financière pour le développement et/ou la réhabilitation de logement (*du parc privé*) sur certains territoire. Contractualisé pour 5 ans (2018/2023) entre l'État et le Pays de La Châtre, 129 logements ont déjà bénéficié de subventions par l'ANAH (*Agence Nationale de l'Habitat*) pour un montant de 867 914 € (*précarité énergétique, insalubrité, adaptation ...*). Il est rappelé aux élus que les particuliers peuvent contacter le secrétariat du Pays (02.54.62.00.72) ou l'animatrice, Mme PERES (02.54.62.16.11.)



Syndicat Mixte pour l'Aménagement du bassin de la Bouzanne (SMABB)

* Présentation de programmes d'actions du contrat territorial sur le bassin pour atteindre l'objectif de « bon état écologique des cours d'eau »,

* Débats autour du plan d'eau de NEUVY-St-SEPULCHRE pour rétablir la continuité de la rivière « La Bouzanne » comme demandé par la loi GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations*).

Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI36)

* Prévision d'études actions pour le rétablissement de certaines berges et suppression d'embâcles.

Syndicat des Eaux de la Couarde

* Prévisions « travaux » (*conduites d'eau à Montgivray, rénovation du château d'eau les Blins, remplacement menuiserie au siège du syndicat*),

* Prévisions « achats » (*mini pelle et porte engin*),

* Prévision « étude » (*mise à jour des compteurs champs ou maisons*),

* Rappel du règlement concernant les demandes de déplacement ou d'abaissement des conduites d'eau sur terrain privé => 50 % à la charge du demandeur,

* Analyse du réseau d'eau = 30 % de perte.



Syndicat de transport du Pays de La Châtre (*transport collègue et lycée de La Châtre*)

* Il est à rappeler aux familles que les enfants de CM2 ont jusqu'à mi-juillet pour récupérer leur carte de bus, passé cette date un surplus sera exigé.

Nos écoliers

Spectacle émotions pour les plus petits

Cette année, le projet d'école du RPI des 5 vallées avait pour thème « les émotions ». Pour conclure l'année en beauté, la coopérative scolaire a offert un spectacle intitulé « Que d'émotions pour Simon ! »

Celui-ci a eu lieu à la salle des fêtes de MERS-sur-INDRE et les classes de TPS-PS, MS-GS, CP et CE1 ont pu en bénéficier.

Tous ont passé un très bon moment en se remémorant les différentes émotions travaillées cette année : la joie, la colère, la peur, la tristesse...

A l'issue de ce spectacle, c'est bien sûr la joie qui avait envahi les enfants et leurs enseignants !



Course d'orientation pour les plus grands

Le vendredi 2 juillet a été le cadre d'une journée course d'orientation pour les CM1 et les CM2 de l'école de MONTIPOURET.

Après avoir déjà visité LYS-St-GEORGES et sa maladrerie début juin, ils ont, cette fois-ci, découvert les 4 autres communes du RPI des 5 vallées (*MERS-sur-INDRE, MONTIPOURET, SARZAY et TRANZAULT*).

Dans chaque commune, les enfants devaient rechercher les balises indiquées sur un plan.

Lecture de plan, discussion animée, course, encouragements, ont rythmé les parcours des enfants.

42 balises étaient à trouver sur l'ensemble des 4 parcours. Et à ce petit jeu ce sont 3 CM2 : Cameron, Nathan et Vadim qui ont été les plus forts puisqu'ils ont réussi à trouver 41 des 42 balises.

Cette journée a permis également de clore le cycle « cyclisme » car les déplacements entre chaque commune étaient assurés en vélo.

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui nous ont accompagnés tout au long de ce cycle et grâce à qui cette journée a été possible.

Partenariat avec le lycée agricole

Les élèves du lycée agricole ont fabriqué des jardinières en matériaux recyclés qui ont ensuite été installées à l'école de Mers sur Indre. Le 15 juin, le soleil était au rendez-vous ! Nous avons pu installer les jardinières avec l'aide des lycéens et de leurs professeurs. Les enfants, sous le tutorat des plus grands, ont rempli les jardinières, installé les fleurs, et ont découvert l'univers du jardin sous tous ses aspects.

Nous remercions tous les acteurs pour cette belle journée qui a permis en plus d'embellir notre école !



Le coin des associations



Les jeunes de l'école de vélo du club VTRANZAUPT sont heureux et fiers d'avoir parcourus les derniers kilomètres de l'étape du tour de France, arrivée à Châteauroux ce 1^{er} juillet, avant les professionnels. Un super souvenir pour eux.

La Randonnée VTT « La printanière » organisée par le club le 6 juin dernier a connu un vrai succès avec 193 participants.

Guy Brulon
Président



ASSOCIATION FAMILLES RURALES TRANZAUPT-LYS SAINT GEORGES



Nos actions se fondent sur les mêmes valeurs : de responsabilité, de respect et de solidarité.

Avec l'évolution de la situation sanitaire et les différentes mesures restrictives qui en découlent, nous sommes amenés à une adaptation permanente au sein de nos activités.

Après ce premier semestre de "non-activité", c'est avec entrain que l'ensemble des participants a repris le chemin de la salle polyvalente de Tranzault pour profiter de ces moments de retrouvailles, de plaisir et de bien-être, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

* le "Club de gym"

Des séances encadrées par un professeur qualifié, qui se déclinent en une multitude d'exercices, non agressifs pour les articulations, la colonne vertébrale, ou les épaules avec une sollicitation cardio-vasculaire modérée. Rendez-vous les jeudis de 18h30 à 19h30 (*hors vacances scolaires*) dans la salle polyvalente de Tranzault.

Reprise des activités le jeudi 12 septembre
contact : Jacqueline FRADET au 02 54 30 91 65

* le "Club de l'Amitié"

Rencontres conviviales et ludiques, ouvertes à tous, elles ont pour but de créer des liens d'amitié et de solidarité entre les participants. Elles se déroulent le deuxième jeudi de chaque mois à partir de 14h30, dans la salle polyvalente de Tranzault.

Prochain rendez-vous le jeudi 12 septembre
contact : Jeannine LORILLOUX au 02 54 30 90 07

* le "maintien à domicile"

Une solution pour personne dépendante, seule, malade, mais aussi pour la famille dans la vie quotidienne (*ménage, repassage, courses, garde d'enfants,...*), que vos besoins soient occasionnels, ou pour un service régulier, des possibilités de prise en charge existent. Pour un conseil, l'établissement d'un devis, l'étude d'un dossier d'aide financière, prenez rendez-vous avec le bureau de Neuvy-Saint-Sépulchre, par téléphone au 02 54 30 82 17.

Contact : Martine MOREAU au 02 54 30 82 37

* les "autres animations"

Nous programmons régulièrement tout au long de l'année des animations intergénérationnelles accessibles à tous : - partage de savoir-faire sous forme de petits ateliers,

nous avons tous des compétences, des connaissances dans des domaines aussi divers que variés (cuisine, bricolage, jardinage,...), alors, pourquoi ne pas en faire profiter le plus grand nombre !

- excursion sur la journée (*cabaret, site remarquable, exposition, ...*)

- après-midi jeux de société,

Aussi soyez attentifs, consultez régulièrement les panneaux d'affichage des mairies et les annonces qui paraissent dans les différents journaux.

Contact : Jean CHIA au 02 54 31 31 71

N'hésitez pas à nous rejoindre, dans nos différentes activités sportives ou culturelles, à nous proposer ou nous demander toujours plus d'animations, de débats, de services, pour conserver un monde rural plus vivant et plus dynamique afin de maintenir le lien social dont nous avons tous besoin.

LA GAULE DU LYS

Contact : www.lagauledulys@gmail.com

Je tiens tout d'abord à remercier tous les bénévoles, la Fédération de Pêche de l'Indre, Fariots Boischaut Sud, tous les dépositaires qui distribuent nos cartes de pêche ainsi que les municipalités de Lys Saint Georges et Tranzault pour leur soutien financier.



Comme à notre habitude, nous avons procédé à des lâchers de truites dans les rivières de nos communes.

Le 3 juillet, par un bel après midi ensoleillé, nous avons organisé un concours de pêche pour les enfants sur l'étang communal de Fondeville à Lys St Georges.

La pêche a été bonne pour tout le monde.

Tous les enfants reçurent de nombreux cadeaux.

En novembre, nous élirons les membres d'un nouveau Bureau. Une assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu.

En attendant cela, si vous ne l'avez pas encore, vous pourrez vous procurer votre carte de pêche :

- Directement sur le site de la Fédération : www.cartedepeche.fr (ne pas oublier de cocher l'AAPPMA de « La Gaule du Lys »)
- A la Mairie de Tranzault,
- A la mairie de Lys Saint Georges,
- Au Restaurant Gisèle & Yves Bruneau à Sarzay.



Amis pêcheurs à vos cannes pour un bel été.
Aimé Monjoin
Président de la Gaule du Lys

* * * * *

CLUB INTECROMMUNAL D'INFORMATIQUE

Bien qu'existant dans la commune depuis 1996, il est utile de présenter régulièrement notre association.

Le club informatique a pour but de favoriser, développer et promouvoir la pratique de l'informatique et ses applications en milieu rural.

Notre activité est orientée principalement vers la formation (association agréée Jeunesse et Education Populaire), afin de permettre au plus grand nombre non seulement de se familiariser avec les outils numériques (ordinateur, tablette, imprimante multifonction,...), mais aussi d'utiliser les ressources innombrables du réseau d'informations qu'est Internet.



Cette année, compte tenu de la situation sanitaire et des différentes mesures sanitaires en vigueur, seules les Permanences Numériques dans les différentes communes et les interventions à domicile chez les adhérents, ont persisté.

La souplesse de notre structure et l'expérience de notre technicien-formateur nous permettent de nous appuyer sur une démarche active et pratique, qui nous amène à placer la personne au centre de nos préoccupations, en lui proposant de l'accompagner tout au long de son aventure informatique : le conseil avant un investissement, l'aide à la prise en main et l'installation de

nouvel appareil, le diagnostic de dysfonctionnement et son dépannage, la réinstallation de système d'exploitation (Windows, Mac, Linux). Jean notre technicien formateur reste à votre disposition pour tous renseignements et / ou intervention à domicile.

N'hésitez pas à le contacter au 02 54 31 31 71.

Bonnes vacances à vous et à la rentrée prochaine !!!

Autour de l'imprimante 3D ou lors des formations collectives

Comité jeunes Tranzault

Après une année 2020 vierge, l'année 2021 a encore été compliquée pour les associations et leurs bénévoles. Une chose est sûre, nous restons déterminés à faire rayonner notre beau village et à mettre en place des événements pour montrer que la crise n'a pas achevé nos convictions.

Nous restons déterminés à prouver que la ruralité résiste. Nous continuons également de croire que c'est avec vous, Tranzaltiens et Tranzaltiennes, que pourront émerger de nouveaux projets. Plus que jamais les associations ont besoin de vous pour être des forces de proposition et d'innovation. C'est avec vous que nous pourrions porter notre projet ; grâce à vos idées, à votre soutien, au bouche-à-oreille. Il est important pour le CJT et ses membres d'être en capacité de construire un projet avec les habitants et les habitantes et de vous impliquer de façon active dans nos événements. La crise ne doit pas marquer l'arrêt de tous nos événements, si précieux dans nos petits villages. Au contraire, il nous faut maintenant nous relever avec encore plus de force et d'ambitions que jamais. Nos villages ont du talent, à nous de les mettre en valeur. Montrons que la culture n'est pas l'apanage des villes, n'ayons pas peur et ne restons pas enfermés dans nos croyances : soyons ambitieux. Les membres du CJT sont convaincus que nous pouvons mettre en place des projets nouveaux, grâce à la mobilisation de toutes celles et tous ceux qui sont prêts à nous aider, avec l'ensemble du tissu associatif.



Cet été nous avons organisé une randonnée semi-nocturne le samedi 17 juillet. Trois parcours de 9, 13 et 18 km ont été proposés, le long des nouvelles plantations de haies réalisées par la Commune. 120 personnes ont été présentes au rendez-vous pour découvrir les chemins de Tranzault. A l'arrivée quelques peintures d'Evelyne Clairembault ont été exposées pour permettre aux marcheurs de découvrir le travail de notre peintre local.

Le ravitaillement de l'arrivée a permis un moment convivial et chaleureux et d'enfin retrouver ces moments qui nous ont manqué. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui nous ont aidés pour l'organisation de cette randonnée, en particulier Bernard Hibert pour les parcours et toutes celles et tous ceux qui ont préparé des plats pour le ravitaillement.



Mais comme nous l'avons dit, le CJT souhaite réellement impulser une nouvelle dynamique, culturelle et festive, pour nous relever de la crise qui a annulé toutes les manifestations pendant plus d'un an. Mettre Tranzault et notre territoire à l'honneur, faire vivre la culture dans notre territoire rural, valoriser nos associations et leurs actions sont autant d'objectifs qui nous guident pour la préparation d'un été festif et culturel. Pour cela, nous nous réunirons avec les associations pour proposer des événements tout au long de l'été 2022 mais c'est aussi avec vous que nous construirons cet été festif et culturel alors n'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées ou vos envies car nous avons encore une fois besoin de toute âme volontaire. Cet été 2022 sera l'occasion de mettre en valeur nos belles associations et de mettre en place un véritable projet culturel alors nous comptons sur vous ! Une réunion d'information sera prochainement organisée alors n'hésitez pas à nous laissez vos coordonnées pour que nous puissions vous recontacter

Vous pouvez suivre notre actualité sur notre page Facebook. N'hésitez pas à nous contacter par mail comitejeunes.tranzault@gmail.com, ou au 06.43.40.87.75 si vous voulez être associé à nos projets pour organiser nos événements de Noël et de l'été ou pour toutes questions ou informations.

Nous avons besoin de vous pour faire rayonner notre village, rien n'est perdu, tout est à créer !

Jules Viaud, Président
et tous les membres du CJT.

Coupon à retourner au 14 route du Chassin - Trisset - 36230 Tranzault ou à la mairie :

NOM /Prénom :

Coordonnées* (tél, mail, adresse) :

- Souhaite être associé au projet d'un été festif et culturel
- Souhaite être associé à l'organisation d'un événement pour Noël

Suggestions :

Idées d'événements :

Autres remarques :

**Les coordonnées seront utilisées uniquement pour vous recontacter pour l'organisation d'une réunion d'information*

Port du masque obligatoire

Par arrêté Préfectoral du 13 août 2021, le port du masque est de nouveau obligatoire dans l'Indre pour les personnes âgées de 11 ans et plus dans les lieux suivants :

* marchés, foires, brocantes, vide-greniers, braderies, fêtes foraines,

* événements culturels, sportifs, ludiques festifs organisés dans l'espace public ou lieux ouverts au public,

* rassemblement dans l'espace public, dont les manifestations sur la voie publique, les espaces et files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public, les abris bus, devant les portes des établissements scolaires et dans un périmètre de 50 mètres autour de ces derniers (sauf si la distanciation d'1 mètre peut être respectée).



Cette obligation ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant cette dérogation



Et le passe sanitaire ...

Pour Qui ?

Le passe sanitaire concerne toutes les personnes vivant ou voyageant en France âgées de 18 ans et plus. A partir du 30 septembre 2021, il s'appliquera également aux mineurs âgés de 12 à 17 ans.

C'est quoi ?

C'est une preuve de non contamination à la Covid-19. Sous format papier ou numérique (via l'application *TousAntiCovid*) il correspond soit à :

* un certificat de schéma vaccinal complet

7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double dose ou après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu la Covid-19 (1 seule injection),

4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule dose.

* un résultat négatif d'un test de moins de 72 h,

* un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 datant d'au moins 11 jours et 6 mois maximum.

Pourquoi ?

Jusqu'au 15 novembre prochain, la présentation de ce passe sera obligatoire pour accéder à tous les lieux prévus pour des activités culturelles, sportives, de loisirs, les foires, salons, salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, certaines bibliothèques et centres de documentation, les transports longue distance, les bars, cafés, restaurants (en intérieur comme en terrasse), certains grands magasins et centres commerciaux, les hôpitaux, maisons de retraites, établissements médico-sociaux (sauf en cas d'urgence médicale)

Il sera également obligatoire pour toutes activités organisées dans les salles à usages multiples comme la salle des fêtes.

Les sanctions

Ne pas présenter son passe peut entraîner une amende allant de 135 à 3 750 € selon la situation, ainsi que 6 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende. L'utilisation du passe sanitaire d'un tiers est punie d'une amende allant de 135 à 1 500 € selon la situation également.

Citoyenneté

Depuis juin dernier, la nouvelle carte nationale d'identité est déployée dans l'Indre.
Valable pour 10 ans, son nouveau format similaire à une carte bancaire se veut plus pratique et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité.

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Quand demander une nouvelle carte d'identité ?

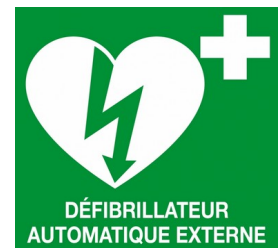
- ✗ ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois,
- ✗ je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol,
- ✗ j'ai changé d'état civil ou d'adresse,
- ✗ il s'agit d'une première demande (enfant, naturalisation..).

Où faire cette démarche ?

- ✗ Dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil (*Aigurande 02.54.06.30.56 – Argenton 02.54.24.12.50 - La Châtre 02.54.06.26.06 – Le Poinçonnet 02.54.60.55.35*)
- ✗ par internet : www.passeport.ants.gouv.fr
- ✗ par téléphone : 3939 Allô Service public (*service gratuit, coût de l'appel selon opérateur*)

* * *

UTILISER UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE



dans le bourg
à côté des wc publics
de la salle des fêtes

- 1** Confirmer l'arrêt cardiaque : la personne est **inconsciente** et **ne respire pas**
- 2** Appeler les secours
Précisez l'état de la victime et le lieu exact où elle se trouve
- 3** Pratiquer le **massage cardiaque** : 100 pressions par minute pendant 2 minutes
- 4** Mettre en route le **défibrillateur** en appuyant sur le bouton vert et **suivre ses instructions**
- 5** Continuer les gestes d'urgence jusqu'à l'arrivée des secours



**Appeler
15, 18 ou 112**



**Masser
100/minute**



Analyse du rythme cardiaque en cours
Défibriller

Mairie : 02 54 30 81 05 – mairie.tranzault@orange.fr - « www.tranzault.fr »